AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1177
FR0000120172-FS0608

19 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mai 2016, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir 25 000 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 0,003% du capital et 0,002% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	12 660	0,002	12 660	0,001
Managed Account Advisors	10 071	0,001	10 071	0,001
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	2 269	ns	2 269	ns
Total Bank of America Corporation	**25 000**	**0,003**	**25 000**	**0,003**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché et d'une réduction du nombre d'actions CARREFOUR empruntées.

[1] Sur la base d'un capital composé de 738 470 794 actions représentant 890 673 756 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.